

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 11 août 2025

Date d'affichage : 11 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :** Martine MANDÉ procuration à Thomas LASSALE, Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Carmen FAUCHEY, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU

**Absents :** Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 03-04092025 :**

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2025.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 08/09/2025

ID : 033-213303951-20250904-DELIB3\_04092025-DE



## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 03-04092025

### TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
101/2025	01/08/2025	Signature d'une proposition avec la société RENOM SAS	Reprise assainissement sur le domaine public (place des Anciens Combattants) abîmé par un rosier "envahissant"	1 192,00 € HT - 1 430,40 € TTC
102/2025	11/08/2025	Signature d'une proposition avec la société TMH	Remplacement des corbeaux en béton d'un balcon d'un bâtiment communal	7 422,84 € HT - 8 907,41 € TTC
103/2025	26/08/2025	Signature d'une proposition avec la société SAUR	Remplacement du poteau incendie situé au 28 bis rue Edouard Herriot	2 315,00 € HT - 2 778,00 € TTC
104/2025	28/08/2025	Signature d'une proposition avec le Garage de la Gare	Réparation du Kangoo vert suite au contrôle technique	839,75 € HT - 1 007,70 € TTC
105/2025	29/08/2025	Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île	Mise à disposition d'agents durant la pause méridienne	